



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018
Opérations de dépouillements

Déclaration préalable de la FSU

Madame la Rectrice,

Nous sommes réunis ce soir pour procéder aux opérations de dépouillement des élections professionnelles qui viennent de s'achever dans notre ministère et notre académie.

La FSU, comme d'autres organisations syndicales, peut vous assurer qu'elle s'est attachée à faire de ce rendez-vous un moment fort pour nos collègues, et qu'elle s'est pleinement investie pour favoriser la participation des personnels. La FSU, d'autres organisations syndicales, mais pas notre ministère : les difficultés qui ont émaillé ce vote en témoignent, et elles ont été nombreuses.

Pour la 3^e fois, le vote est organisé sous forme électronique dans notre ministère. Cela devrait constituer un bagage d'expérience et d'acquis sur lequel nous pensions que vous pourriez vous appuyer. Il n'en n'est rien, et cette année, il n'y a pas que le processus électoral qui était dématérialisé : la première journée et demi de vote l'a aussi été, avec un défaut du serveur de vote dès son ouverture, avant même que les membres du BVEC – soit une petite vingtaine de personnes – n'aient pu voter.

Le vote dans les établissements qui aurait dû être organisé aujourd'hui a été aussi dématérialisé car peu de collègues ont pu y avoir accès.

Cette étrange succession de dysfonctionnements, de retards et de ratés de tous ordres, qui, depuis 6 mois, émaillent le parcours qui nous conduit ce soir à nous interroger. Au moment où le gouvernement avait déjà fait le choix de « dématérialiser » les corps intermédiaires et de lancer le plan CAP2022 pour dématérialiser aussi les instances paritaires, vous comprenez que toutes les lectures sont possibles.

Est-il encore besoin de démontrer le danger pour notre démocratie que provoque la mise à l'écart de ces corps intermédiaires, dont les syndicats et les élus des personnels, font partie ? Est-il raisonnable de pousser l'aveuglement jusqu'à la négation des revendications des personnels en matière de garanties collectives, leurs attentes de justice et de transparence ?

Les choix du Ministère dans l'organisation de ces élections professionnelles, tant du point de vue du prestataire que des décisions organisationnelles qu'il a prises, ont contribué à miner encore un peu plus notre fragile équilibre démocratique, en réduisant la confiance que peuvent avoir nos collègues sur la fiabilité de ces élections, et en anéantissant parfois leur simple possibilité. Le sursaut que nous observons dans les urnes est encourageant, mais que d'efforts et de persévérance des collègues pour en arriver là... La modernité n'est pas incompatible avec la démocratie, mais le ministère porte, une nouvelle fois, la responsabilité de la situation inacceptable dans laquelle se sont déroulées les opérations électorales.

Confier la réalisation d'un projet d'une telle ampleur nécessite des moyens financiers et humains. De ce point de vue, faire voter 1 023 211 personnels qui avaient 4 258 278 votes à émettre dans un contexte où les ponctions successives de personnels dans les rectorats, les DSDEN, les établissements et les écoles, n'est pas chose aisée. Toute politique, même dématérialisée, nécessite pour sa mise en œuvre des femmes et des hommes, et ne peut reposer uniquement sur la bonne volonté et le dévouement des personnels. Nous savons que les

services rectoraux ont fait leur possible, et se sont engagés, mais quel parcours semé d'embûches !

C'est d'autant plus regrettable que nous n'avons pas été avares de questions, d'alertes, de mises en garde ou d'avertissements en direction de tous les échelons du ministère, et ce depuis presque un an. Quant aux réponses apportées... le moins que l'on puisse dire est qu'elles ne sont pas à la hauteur de l'enjeu et des dysfonctionnements : refus de recommencer le vote alors que les conditions de sincérité et de régularité du scrutin n'étaient pas réunies le 1^{er} jour, opérations réalisées dans la nuit de samedi à dimanche dernier, indigence des messages de relance pour inciter au vote lundi matin, refus de prolonger la période de vote, opérations inquiétantes sur les serveurs, etc ... En dehors de l'Education nationale l'organisation d'un scrutin, quel qu'il soit, dans de telles conditions, aurait déjà donné lieu à des prises de position et des décisions fortes. Nos collègues extérieurs à l'Education Nationale sont tout simplement sidérés de ce que nous vivons depuis une semaine en matière de conditions de vote. Nous pourrions remplir des pages de tous les dysfonctionnements dont nous avons eu connaissance, mais nous nous limiterons à quelques problèmes majeurs qui peuvent, mis bout-à-bout, conduire à un volume non négligeable de contentieux.

1/ Les notices de vote

Nombre d'entre elles n'ont pas été distribuées en temps et en heure, malgré l'allongement salutaire de la période de distribution. Certaines devaient être envoyées directement à l'adresse personnelle de l'électeur, elles sont arrivées sur leur lieu d'affectation. Certaines devaient arriver sur le lieu de travail, elles ont été envoyées par courrier postal. Certaines sont restées sagement au fond d'un tiroir fermé à double tour. D'autres se sont perdues, au hasard dans des CIO. De nombreux électeurs qui auraient dû recevoir leur notice ne l'ont pas eu. Quant à ceux qui ont pu la recevoir, sa qualité matérielle et ses couleurs vives donnent une assez bonne idée de l'investissement financier consenti pour préparer ce rendez-vous. Une rapide recherche sur Internet permet d'avoir de la couleur et du papier glacé pour moins de 50.000 euros Le cas des AESH est assez emblématique de ce dysfonctionnement, eux qui n'ont vraiment pas besoin d'être encore plus ignorés.

2/ La liste électorale

Contrairement aux deux précédents scrutins, nous n'avons eu accès à la liste électorale que fort tard, et encore dans un dédale technique, dans un délai qui ne nous a pas permis de faire les vérifications nécessaires pour que celle-ci soit de bonne qualité. Début novembre, une nouvelle liste nous a été fournie : 3 % des électeurs n'avaient pas de RNE attribué dans celle-ci. Cette dernière ayant été mise à jour, qu'en était-il dans la liste d'octobre qui a servi à produire puis envoyer les notices de vote ? Est-ce à dire que plus de 3 % des électeurs n'ont pas eu de notice de vote imprimée à leur nom ?

3/ Messages TIC

Si le dispositif mis en place cette année a été plus anticipé et plus organisé que lors des deux derniers scrutins, nous avons été confrontés à des entorses aux règles édictées : des messages de masse ont été envoyés aux électeurs en dehors du dispositif, certains messages sont arrivés deux fois, d'autres ont été envoyés sur les adresses institutionnelles des écoles après les rappels à l'ordre et mises en garde, sans aucun effet. Les personnels affectés dans l'enseignement supérieur n'ont vu leur adresse mail référencée dans la base nationale qu'au dernier moment, dans notre académie en particulier, au point que nous avons craint qu'ils ne puissent même pas voter ... Ils n'ont probablement reçu aucun des messages que nous avons pu leur adresser. Enfin, la difficulté à obtenir un enregistrement correct des adresses d'expédition, ou des intitulés de listes de diffusion est tout simplement sidérante quand nous avons fourni un fichier spécifique...

4/ Procédure de vote

Malgré les correctifs implantés sur la solution de vote, aucune amélioration réelle n'a été constatée quant à l'acheminement des mails de création de mot de passe électeur ou de réception des SMS contenant un nouvel identifiant. Ces lenteurs ont tout simplement provoqué un détournement des collègues du vote.

5/ Dépouillement

En espérant ne pas avoir à rajouter de nouveaux problèmes à cette liste bien trop longue, nous regrettons les choix nationaux de procéder au dépouillement – de nuit, sans temps de récupération suffisante ni pour les représentants syndicaux ni pour les personnels rectoraux éprouvés par trois mois d'efforts et de stress constant –

et la volonté académique d'enchaîner les opérations de désignations des élus que rien ne pressait de faire dans la foulée, et encore moins le lendemain. Cela montre une chose : notre employeur est pressé de passer à autre chose, tout à sa quête de fausse modernité. S'il est vrai que la démocratie a besoin de temps et les formes autoritaires de gouvernement ou de pilotage, nettement moins, la durée de vie de ces derniers n'en est que plus courte... Nous ne comprenons pas les retournements de position de dernière minute du ministère concernant les dates possibles pour la désignation des élus, les premières consignes étant de ne faire ces réunions qu'à partir de lundi, les secondes étant de les faire dès vendredi... Nous ne comprenons pas non plus le refus de répondre sur la question des nuitées pour les collègues qui ont été contraints de prendre un hébergement sur Toulouse ce soir. Enfin, nous avons appris 2 heures avant le début des opérations de dépouillement la modification de l'horaire de convocation de tous les BVE. Compte tenu des temps de déplacement dans notre académie, et des délais de modification de cette convocation, nous sommes sidérés de tant d'improvisation.

Bref, nous avons vécu une séquence d'élections professionnelles qui a régulièrement tourné à l'improvisation, au gré des consignes et des rectificatifs des ordres et contre-ordres. Nous pouvons comprendre un certain nombre de contraintes, les intégrer et nous y adapter, lorsqu'elles sont fiables et communiquées en temps utile. Nombre de ces contraintes étaient connues, mais nous avons à de nombreuses reprises pu constater qu'elles n'ont été découvertes par vos services qu'au gré de l'avancée des opérations de vote. Fonctionner de la sorte n'est pas admissible pour nous, comme pour les personnels en charge de la conduite de ces opérations complexes.

L'État employeur est responsable de l'organisation des élections professionnelles de ses personnels. Il a donc la responsabilité de piloter le dispositif, d'en tester la capacité et d'en assurer le suivi et la mise en œuvre dans l'ensemble de ses services. Il n'est pas acceptable qu'il soit asservi aux *desiderata* du prestataire par exemple. Ces élections sont faites ; nous verrons celles qui devront être refaites en raison du contentieux. Terminons ces propos en posant quelques jalons pour celles qui se dérouleront dans 4 ans, même si nous n'en connaissons pas le contexte.

Depuis 2011, nous constatons au fur et à mesure des scrutins un désengagement progressif de notre administration, quel que soit l'échelon, des élections des représentants des personnels. Ce désengagement a une conséquence majeure : le désengagement des personnels dans le vote. Le taux de participation au CTM comme dans l'ensemble des CAP n'a jamais retrouvé le niveau moyen des taux de participation d'avant 2011, ce qui a pour conséquence de minorer scandaleusement le poids de l'EN dans l'ensemble de la Fonction publique. Il serait temps que notre administration en prenne la mesure et décide enfin de réinvestir cette opération électorale. Les nouvelles péripéties de cette année discréditent notre ministère aux yeux de tous les autres. Pour cela, seules des mesures fortes et contraignantes nous semblent aujourd'hui pouvoir faire bouger les choses. C'est la raison pour laquelle, sans être nostalgique du Perben, la FSU demande solennellement le retour du quorum, seul moyen à notre avis de garantir une implication de l'ensemble de l'administration dans l'organisation du vote.